



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Montpellier – Occitanie

Arrêté portant création et composition de la commission électorale

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

VU les articles R. 822-12, R. 822-12-1, R. 822-12-2 du Code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

VU l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est créé une commission électorale dans le cadre des élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier – Occitanie ; cette commission est chargée de veiller au bon déroulement des opérations électorales.

Sont nommés membres de la commission électorale, chargée de veiller au bon déroulement des opérations électorales :

1 – en qualité de représentants de l'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier – Occitanie :

En qualité de	Prénom et Nom	Fonction
Titulaire	Sandrine CLOAREC	Directrice générale
	Renaud SERRETTA	Directeur du CLOUS Perpignan
	Fouad BOUKALKOUL	Directeur de la Vie étudiante
	Agnès ROUJON	Responsable du Service juridique
	Patricia WIRTH	Directrice d'Unité de Gestion
Suppléant	Julie BERGER	Directrice adjointe
	Thierry WACRENIER	Directeur du site de Nîmes
	Stéphane VERLHAC	Directeur d'Unité de Gestion
	Isabelle GINESTET	Agent comptable
	Pascal CAUSEUR	Directeur d'Unité de Gestion

2. – en qualité d'étudiants :

En qualité de	Prénom et Nom	Représentation Organisation étudiante
Titulaire	Mattéo TADDIO	UNI
	Nino SABOYA	UNEF
	Lorris CHABERT	UNION
	Nassrine HAMPLAOUI	Pour ton CROUS de demain
	Jassim CHAHIR	CROUS ensemble
Suppléant	Aïda SAIDI	UNI
	<i>Néant</i>	UNEF
	Fabien BON	UNION
	Maribelle DOSSOU-YOVO	Pour ton CROUS de demain
	Jessica BERTSCHY	CROUS ensemble

Après enregistrement des listes des candidats, de nouveaux membres pourront être désignés parmi les candidats pour assurer la représentation de chacune des listes enregistrées.

ARTICLE 2 : La présidence de la commission est assurée par la rectrice de région académique ou son représentant. En cas d'empêchement de la rectrice de région académique, la présidence sera assurée prioritairement par le recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), ou par le secrétaire général adjoint de région académique Occitanie, chef du service régional en charge de l'ESRI ou un membre dudit service.

ARTICLE 3 : La Directrice générale du CROUS de Montpellier – Occitanie et le Secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 21 NOV. 2023

Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités,
et par délégation,
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Khaled Bouabdallah